



---

88 avenue Verdier, Timbre Y501 / Y502 - CS70058 - 92541 Montrouge Cedex  
Permanence: bureau RJ-A 32-34 - ☎ 01.87.69.53.87  
✉ dg75-syndicat-national-cfe-cgc@insee.fr - <http://cfecgcinsee.free.fr/>

---

## La lettre de la CFE-CGC Insee

### *Spéciale Rifseep des Attachés statisticiens*

#### **La CFE-CGC Insee soutient le Rifseep !**

La CFE-CGC Insee est favorable à la mise en œuvre du Rifseep pour l'ensemble des agents. Seuls les cadres A n'en ont toujours pas bénéficié. La CFE-CGC Insee porte ce dossier pour les cadres A de l'institut depuis le début des discussions avec la Direction en 2017, pour au moins deux raisons :

- La mise en place du Rifseep permet le déploiement d'une enveloppe budgétaire abondant significativement le dispositif indemnitaire des cadres A qui n'ont pas bénéficié il y a 10 ans de la PFR (prime de fonctions et de résultats) ; celle-ci avait permis des revalorisations et la cotation des postes notamment à Bercy. On ne peut donc qu'approuver cette opportunité en regard des efforts fournis par nos collègues alors que les tensions auxquelles ils font face s'accroissent, en lien avec des tâches, des responsabilités et des sollicitations toujours plus nombreuses.
- Le régime indemnitaire actuellement en vigueur pour les primes liées à la fonction est totalement opaque ; il n'est ni juste ni transparent. En regroupant les cinq primes existantes (PR, IFTS, ACF, TAI et bonus) en deux composantes mieux identifiables (IFSE et CIA), appuyées sur des barèmes publiés, le Rifseep permettra à chacun d'y voir plus clair en fonction de son grade et des responsabilités associées au poste qu'il occupe.

### **Encadré : le Rifseep, comment ça marche ?**

Les primes actuelles liées à la fonction (essentiellement IFTS, PR, ACF et TAI) seront remplacées par un système à 2 composantes :

- une **indemnité fonctions sujétions expertise** (IFSE), versée mensuellement et qui pourra aller jusqu'à 40 290 € pour un attaché statisticien hors classe occupant un poste de chef de division à la DG.
- un **complément indemnitaire annuel** (CIA), versé une fois par an et fixé par le notateur, visant à valoriser l'engagement professionnel et remplaçant l'actuel bonus ; les montants maximaux du CIA s'échelonneront de 3 600 € à 11 000 euros, et seront fixés par arrêté.

Les indemnités seront calculées à partir de **barèmes** liés à l'**échelon** atteint dans chaque grade et au poste occupé : **niveau du poste en 4 groupes** ; ceux affichés aujourd'hui dans les campagnes de mobilité : attaché, confirmé, administrateur et hors liste ; localisation en Île-de-France ou en province, qualification ou responsabilités informatiques. Les barèmes seront publiés dans l'OGD.

Si le niveau de l'IFSE après passage au Rifseep est inférieur aux indemnités de fonctions actuelles, un **système de garantie** sera mis en place pour assurer le maintien du niveau indemnitaire **pour tous les attachés statisticiens**. La garantie sera maintenue en cas de mobilité vers un groupe de fonctions au minimum équivalent.

Le CIA repose sur un barème agents bénéficiaires avec des règles internes de gestion (0 à 2,5).

Réf. : [décret 2014-513 du 20 mai 2014](#) portant création du Rifseep.

## **Reprise des discussions interrompues depuis deux ans ... il était temps !**

Après avoir entamé les discussions en dialogue social en 2017, la Direction a décidé de les interrompre sans préavis la même année, faute du budget nécessaire a-t-elle prétendu... Décision à nos yeux scandaleuse pour nos collègues attachés statisticiens, administrateurs et IG dont l'engagement pour la statistique publique est sans faille dans un contexte pourtant marqué par la hausse des incertitudes sur le statut et des situations de tensions débouchant sur des situations de RPS de plus en plus nombreuses. Nous n'avons cessé d'appeler de nos vœux la reprise des discussions sur le Rifseep à travers nos communiqués et nos pétitions.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter aujourd'hui de l'engagement financier de la Direction, qui nous annonce que le Rifseep est budgété dans le contrat triennal 2020-2022. On peut donc y aller, mais pas à n'importe quel prix ! Et le rapport sur l'état des lieux des régimes indemnitaires ne nous a toujours pas été communiqué par la direction.

## **Groupe de travail du 15 octobre : un premier jet inabouti**

En groupe de travail du CTR le 15 octobre, la Direction nous a proposé une grille pour l'IFSE (indemnité fonction sujétions expertise) présentant de nombreux défauts mais qui constitue une base de travail et de discussions intéressante. Malgré l'assurance qu'aucun agent ne serait perdant, nous avons formulé plusieurs réserves en regard des données qui nous ont été présentées et demandé à disposer d'informations et de simulations complémentaires que la Direction nous a promises. Une garantie à l'heure actuelle pour près de la moitié des agents signifie pour nous que le curseur est trop bas et à terme réduit fortement le budget, c'est donc une amélioration, mais en trompe l'oeil ! Nous avons souligné que le bas de grille était bien inférieur à celui appliqué aux attachés de centrale. Pourquoi les attachés statisticiens débutants seraient-ils moins bien rémunérés que ceux de centrale<sup>1</sup> ? Nous avons aussi repéré des progressions trop faibles pour la prise de postes à responsabilité et très en retrait des primes de mobilité existantes, d'ailleurs supprimées récemment sans véritable communication. Ne budgéter que les garanties et la remontée d'agents trop bas depuis des années en lien avec des carrières pénalisantes à l'extérieur de l'institut et un CIA à venir n'est pas acceptable. La CFE-CGC Insee demande des moyens supplémentaires pour améliorer ce dispositif, à nos yeux actuellement minimaliste !

## **Un calendrier très contraint**

Cependant le calendrier est particulièrement contraint : pourquoi rouvrir le dossier aussi tardivement ? Si nous ne voulons pas y voir de mauvaise intention, nous ne pouvons nous résoudre à différer encore la mise en œuvre du Rifseep. Pour que nos collègues puissent en bénéficier dès 2020 dans de bonnes conditions, une mise en paiement en décembre est nécessaire, et pour cela un vote du projet d'arrêté au CTR du 28 novembre. Nous avons donc poussé pour que les discussions se prolongent en groupe de travail du CTR le 13 novembre, ce qui a été fixé.

---

<sup>1</sup> D'autant que la réforme des retraites annoncée conduirait à prendre en compte l'ensemble de la carrière...

## Des sujets prioritaires

Pour que le Rifseep des attachés statisticiens puisse déboucher rapidement, nos exigences minimales devront recueillir un accueil favorable :

- L'alignement des bas de grille (i.e. l'IFSE des attachés statisticiens) a minima sur celui des attachés d'administration centrale, ce qui n'est pas le cas dans le projet initial ; les cadres A de l'institut ne doivent pas être moins bien traités que ceux de Bercy ! La CFE-CGC Insee a de longue lutte obtenu l'alignement des attachés statisticiens et des administrateurs sur les primes de la centrale, nous ne pouvons admettre un décrochage et demandons l'alignement de nouveau sur ces corps équivalents du ministère.

- Une meilleure lisibilité de ce qui fait l'essence même du Rifseep à savoir la valorisation des parcours professionnels ; cela doit se voir dans la progressivité de l'IFSE d'un groupe de postes à l'autre ;

- Les attachés statisticiens sur des postes d'attaché confirmé et les attachés statisticiens principaux sur des postes de niveau administrateur doivent percevoir un gain avec le passage au Rifseep ; l'application de la garantie doit demeurer pour eux exceptionnelle.

- La Direction nous indique que la cotation retenue pour les postes sera celle issue de la campagne de mobilité et de GMC3 mais un effort d'identification reste à fournir : cas des attachés statisticiens sur des postes de niveau B (suite à promotion RAEP par exemple) ; situation des missionnaires, retours de détachement ou de disponibilité, etc. Nous demandons que soit communiquée la liste complète des postes cotés par groupe pour que chacun puisse se situer et que nous puissions valider cet exercice collectivement.

- Nous souhaitons aussi, pour les postes des groupes 2 et 3, que les fonctions d'encadrement soient mieux reconnues dans le dispositif de cotation et la constitution des groupes de fonction, et pas uniquement l'encadrement de niveau « chef de service ». Les postes de chef de section, chefs de division, chefs de pôle en direction régionale comportent une composante « encadrement » qu'il faut mieux valoriser.

- Nous demandons donc que l'enveloppe prévue soit augmentée significativement dès à présent de la part CIA prévue plus tard en 2021. Nous rappelons aussi que les corps de centrale bénéficient d'une enveloppe dédiée au CIA plus élevée qu'à l'Insee (10 % vs. 5 %).

## **Rifseep des administrateurs et des IG, l'incertitude persiste**

Nous avons compris depuis quelques mois que la mise en œuvre du Rifseep pour les administrateurs et les IG serait différée car les informations de calendrier fournies par la Direction, pointant initialement sur 2020, étaient devenues particulièrement floues. Nous demandons la reprise de travaux sur les administrateurs et les IG pour lesquels nous savons que l'exercice, du fait d'une très grande dispersion, est encore plus difficile que pour les attachés statisticiens. Le calendrier ne saurait aller au-delà de 2021, permettant l'étalement souhaité sur 2 années budgétaires.

Selon la Direction les textes envoyés au guichet unique n'ont toujours pas reçu une approbation formelle, ni pour les attachés statisticiens, ni pour les administrateurs (rien n'a été envoyé pour les IG). Nous le déplorons et l'avons rappelé lors de l'entrevue avec la Secrétaire d'État à l'Économie qui nous a reçus le 25 octobre.

Les moyens budgétaires prévus pour le Rifseep de l'ensemble des A dans le budget triennal permettent de répondre à nos revendications, c'est une question de volonté et de reconnaissance enfin de l'ensemble des cadres A de l'institut, à leur juste valeur.

Octobre 2019.



## BULLETIN D'ADHÉSION 2019



### Adhérez à la CFE-CGC de l'Insee !

Pour donner à la CFE-CGC les moyens de poursuivre son action et pour soutenir un syndicat constructif et force de propositions qui défend les valeurs d'humanisme, de responsabilité, de reconnaissance de la qualité professionnelles et des missions de service public, envoyez votre cotisation, par chèque à l'ordre de la CFE-CGC de l'Insee à :

**Madame la Trésorière de la CFE-CGC Insee  
Timbre Y501-502 - bureaux RJ-32-34  
88, avenue Verdier - 92541 Montrouge Cedex**

**Les tarifs :**

- stagiaires	25€
- retraités B et C	50€
- primos adhérents B et C, et B et C sur les 4 premiers échelons	50€
- retraités A et les primos adhérents A	75€
- B et C de plus de 4 ans d'ancienneté et contractuels (hors A)	90€
- attachés et contractuels A	100€
- attachés principaux, chefs de mission et hors classe	120€
- administrateurs hors primos	120€
- administrateurs hors classe et inspecteurs généraux	150€

Rappel : les 2/3 de la cotisation font l'objet d'un **crédit d'impôt sur le revenu** sur justificatif du trésorier ; la cotisation peut donner accès à une assistance juridique et psychologique pour prévenir les risques psycho- sociaux de l'adhérent et de sa famille.

**Bulletin à joindre à votre chèque :**



### BULLETIN d'ADHÉSION 2019 à la CFE-CGC Insee

NOM, Prénom :.....

Corps :.....

Adresse professionnelle :.....

N° de téléphone :.....

Adresse mél (informations, attestation fiscale) :.....

.....

Adresse personnelle (facultatif):.....

.....

Je souhaite participer activement à la vie du syndicat (facultatif)

